

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 12 mars 2024, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère Dorine L. Marcoux, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller Roland Vallée, conseiller Jeannot Couture, conseiller Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :
Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière
René Desbois, inspecteur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 : 17 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2024-03-060

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 13 février 2024
- 4- Correspondance
- 5- Liste des fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Révision et adoption du rapport d'activités relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Rocher-Percé
- 7- Paiement des taxes municipales de l'O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 8- Départ des premiers répondants
- 9- Demande de paiement Filtrum – Réfection des postes SP1A et PS1
- 10- Demande de stage garage municipal
- 11- Présentation du rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable
- 12- Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024-2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
- 13- Achat de bottes de sécurité – Employé # 04-0039
- 14- Prix ExcÉlan – Confirmation du lauréat
- 15- Formations obligatoires pour les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 16- Accès directrice générale – CliqSÉQR
- 17- Lettre du directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Offre de services du ministère en gestion municipale – Rôle et responsabilités

- 18- Commandite pour le feuillet paroissial de la Fabrique de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 19- Demande de commandite – Équipe d’hockey la Tempête de la Gaspésie et des Îles
- 20- Autres sujets : Contrat employé # 05-019
PRABAM – Suivi climatisation
Acquisition de terrain – Parc bioalimentaire
O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé – Déchets et encombrants sur le terrain
- 21- Période de questions
- 22- Clôture de la session

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l’ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

2024-03-061 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2024**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal 13 février 2024 tel que rédigé.

2024-03-062 **CORRESPONDANCE**

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de février 2024.

2024-03-063 **LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d’une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de février 2024.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de février 2024.

2024-03-064 **RÉVISION ET ADOPTION DU RAPPORT D’ACTIVITÉS RELATIVEMENT A LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC ROCHER-PERCÉ**

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en Sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Rocher-Percé est entré en vigueur le 9 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque Municipalité doit produire un rapport annuel d’activités, tel que prescrit par l’article 35 de la Loi sur la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1^{er} janvier au 31 décembre ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités de l'an 3, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, a été complété par le Directeur du service de Sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé ont pris connaissance dudit rapport ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé adopte le rapport annuel d'activités de l'An 3, en lien avec le Schéma de couverture de risques en Sécurité incendie de deuxièmes générations et autorise sa transmission à la MRC du Rocher-Percé. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

2024-03-065

PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES DE L'O.T.J. DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accorde une subvention de 8 587.05 \$ à l'O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé pour l'organisation des loisirs dans la municipalité.

2024-03-066

DÉPART DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE les deux premiers répondants de la municipalité ont quitté leurs fonctions ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge important de maintenir le service ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale à publier un avis sur le site Internet de la municipalité ainsi que sur sa page Facebook pour une durée de 2 mois afin de sonder l'Intérêt des citoyens à devenir premiers répondants pour la municipalité.

2024-03-067

DEMANDE DE PAIEMENT FILTRUM – REFECTION DES POSTES SP1A ET PS1

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Filtrum au montant de 24 580.80 \$ plus taxes, libérant ainsi le premier 5 % de retenue.

2024-03-068

DEMANDE DE STAGE GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'une étudiante du programme d'intégration socioprofessionnelle (ISP) du centre de formation professionnelle (CFP) de Chandler, a contacté la directrice générale afin d'avoir la possibilité de faire un stage de 2 jours (19 et 20 mars 2024) au garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE ladite étudiante sera assurée et couverte au niveau de la CNESST lors du stage via le CFP de Chandler ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal approuve la demande de stage.

2024-03-069

PRESENTATION DU RAPPORT 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

La directrice générale dépose le rapport annuel 2022 sur la gestion de l'eau potable.

2024-03-070

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024-2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028 ;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec ;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets ;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année ;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme ;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités ;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget ;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite ;

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;
- De doubler les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une indexation annuelle de 3,5 % de l'enveloppe pour la durée de l'entente ;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme ;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles ;
- De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au député de Gaspé, M. Stéphane Sainte-Croix, à la députée de la Gaspésie – Les Îles-de-la-Madeleine, Mme Diane Lebouthillier, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

2024-03-071

ACHAT DE BOTTES DE SECURITE – EMPLOYE #04-0039

CONSIDÉRANT QUE l'employé #04-0039 doit se procurer des bottes de sécurité avant la période déterminée par la politique sur les vêtements et équipements de sécurité, soit 2 000 heures ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise l'achat de nouvelles bottes de sécurité pour l'employé #04-0039.

2024-03-072

PRIX EXCÉLAN – CONFIRMATION DU LAUREAT

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal nomme M. Arnold Lelièvre comme Lauréat au Prix ExcÉlan Loisir et Sport 2024 afin de souligner son engagement en loisirs et sports.

2024-03-073

**FORMATIONS OBLIGATOIRES POUR LES MEMBRES DU
COMITE CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions* (PL 16) qui entrera en vigueur le 1^{er} juin 2024 prévoit que les membres du CCU doivent désormais suivre une formation sur leur rôle et responsabilité au sein de leur instance ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale afin de s'assurer que tous les membres du CCU respectent la nouvelle obligation de formation dans les délais prévus par ladite loi et ce, aux frais de la municipalité ;

2024-03-074

ACCES DIRECTRICE GENERALE – CLIOSÉOUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec ;

ATTENDU QUE ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, tels que les ministères du Revenu, des Affaires municipales et l'Occupation du territoire et du développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer et d'autoriser les représentants de la Municipalité afin d'utiliser les services électroniques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière (ci-après le représentant), soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et qu'elle soit autorisée à :

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises ;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- Gérer l'accès au portail du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) ;
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution de toutes les obligations fiscales.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

2024-03-075

LETTRÉ DU DIRECTEUR RÉGIONAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION : OFFRE DE SERVICES DU MINISTÈRE EN GESTION MUNICIPALE – RÔLE ET RESPONSABILITÉS

La directrice générale remet aux élus municipaux la lettre de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2024-03-076

COMMANDITE POUR LE FEUILLET PAROISSIAL DE LA FABRIQUE DE SAINTE-THERÈSE-DE-GASPE

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal accorde une commandite au montant de 400 \$ pour les feuillets paroissiaux.

2024-03-077

DEMANDE DE COMMANDITE – ÉQUIPE D'HOCKEY LA TEMPÊTE DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accorde une commandite au montant de 150 \$ à l'équipe de hockey la Tempête de la Gaspésie et des Îles pour leur participation à la Coupe Chevrolet.

2024-03-078

CONTRAT EMPLOYÉ # 05-019

CONSIDÉRANT QUE le contrat de l'employé # 05-0019 se termine le 23 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant le déneigement de la route Saint-Isidore, la saison hivernale se termine le 18 avril 2024 ;

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate le maire et la directrice générale afin de prolonger le contrat de l'employé # 05-0019 selon les besoins de la Municipalité.

2024-03-079

PRABAM – SUIVI CLIMATISATION

CONSIDÉRANT QUE la commande pour l'unité de climatisation pour l'hôtel de ville a été passée en juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'unité de climatisation n'est toujours pas disponible ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a proposé d'annuler la commande ;

CONSIDÉRANT QUE la période de réalisation des travaux admissibles dans le cadre de la subvention du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) se termine le 31 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'une banque d'heures pour divers travaux journaliers (travaux communautaires d'un contribuable) ;

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal approuve les travaux afin de retirer l'unité de climatisation actuellement en place et réparer/refermer le mur où elle se trouve ;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale pour faire l'achat de 2 ou 3 thermopompes murales, selon le budget prévu via la subvention PRABAM accordée.

2024-03-080

ACQUISITION DE TERRAIN – PARC BIOALIMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien son projet de parc bioalimentaire, la municipalité a besoin du terrain portant le matricule # 1165-91-5430 ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires dudit terrain sont disposés à le vendre ;

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise l'achat du terrain portant le matricule # 1165-91-5430 au coût de 50 000 \$;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à mandater Me Conrad Delisle pour l'élaboration de l'offre d'achat conditionnelle à l'exclusion du terrain de la zone verte et/ou autorisation d'utilisation à des fins résidentielles par la commission de protection du territoire agricole.

2024-03-081

O.T.J. DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ – DÉCHETS ET ENCOMBRANTS SUR LE TERRAIN

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate le maire et la directrice générale afin demander au Conseil d'administration de l'O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé de nettoyer le terrain de tout déchet et/ou encombrant ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à mandater le directeur des travaux publics afin d'effectuer le transport des déchets et/ou encombrants à l'écocentre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée, Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2024-03-082

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 : 45 heures.

Roberto Blondin, maire

Karine Lachance, directrice générale
et greffière-trésorière

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »